

42 pages in 4°, de l'imprimerie nationale.

Par ces Lettres- Patentes le département de Seine-et-Oise dont l'Assemblée générale doit siéger à Versailles, est divisé en neuf districts dont les chefs-lieux sont provisoirement :

Versailles,
Saint-Germain,
Mantes,
Pontoise,
Dourdan,
Montfort,
Etampes,
Corbeil,
Et Gonesse.

4. — *Le Vœu national* ou système politique propre à organiser la nation dans toutes ses parties, par P. Dolivier.

Paris, Gastelier, 1790, in 8°, pièce.

5. — *Première suite du Vœu national*, par P. Dolivier, curé de Mauchamps.

Paris, Gastelier, 1790, in 8°, pièce.

6. — *Exposé des sentiments* que j'ai manifestés dans l'Assemblée du bailliage d'Etampes, adressé à tous les curés du royaume, par P. Dolivier.

Pièce in-8°, 4789. Sans lieu.

7. — *Discours sur l'abus des dévotions populaires*, par P. Dolivier.

Pièce.

8. — *Discours sur les moyens d'arracher la république à ses dangers*, par P. Dolivier.

Pièce.

Nous indiquons ces deux derniers factums du curé de Mauchamps d'après la description historique et bibliographique de M. le comte de la Bédoyère. Suivant cet ouvrage, Pierre Dolivier fut d'abord curé dans les montagnes d'Auvergne, puis de Manicamp, dans le Soissonnais, puis enfin de Mauchamps près d'Etampes. C'est dans cette dernière commune qu'un dimanche après les Vêpres, il annonça son mariage à ses paroissiens, dans un discours qu'il eut l'impudence de faire imprimer. (Etampes; chez Dupré, in 8° de 22 p.) Mortimer Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, l'appelle avec raison l'infâme curé de Mauchamps.

Il est encore l'auteur de la *Pétition de quarante citoyens* des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Breuillet, Saint-Yon, Chauffour et Breux, voisines d'Etampes, communiquée, le 27 avril, à la Société des Amis de la Constitution, s'éleva aux Jacobins, et présentée, le 4^{er} mai, à l'Assemblée nationale, par PIERRE DOLIVIER, curé de Mauchamps et électeur; PAUL LEONARD, maire de Breuillet; FRANÇOIS HOUDIN, citoyen de Saint-Sulpice; JEAN-BAPTISTE FEUILLET l'aîné, citoyen de Saint-Yon, nommés à cet effet par leurs compatriotes. (1792, 20 p. in-8. S. l. n. d.). Cette pétition n'est qu'un long factum contre Simonneau dont l'assassinat se réduit pour le curé de Mauchamps à une malheureuse affaire. Il s'efforce de flétrir la mémoire de Simonneau et l'accuse « de s'être mal comporté dans cette affaire qui lui a coûté si cher. » Il a recours à l'ironie pour énoncer ses lâches suppositions. « J'allais dire ma pensée, écrit-il dans une note, et convenir que le maire d'Etampes est en effet un héros... pour les marchands de blé puisqu'il est mort victime de leurs inhumaines et égoïstes spéculations. »

Dans la note qui suit, il insinue d'odieuses calomnies. « M. Simonneau, riche au moins de 18 à 20,000 livres de rente, à la tête d'un commerce immense en tannerie, qu'il exerçait avec tout l'avantage que donne l'aisance n'aurait pas été aussi intéressé dans ce qui des grains? — J'entends plusieurs personnes prétendre en être certaines; moi je n'affirme rien. » Ces personnes, Dolivier se garde bien de les nommer, mais il invente de nouveaux mensonges pour induire

C'était un beau garçon que Jean Laysour, mais d'une beauté étrange, un peu artistique, et que tout le monde n'appréciait pas uniformément.

Avec sa tête longue et pâle, embuissonnée de boucles blondes, son front énorme qui se voilait sous leur expansion bizarre, ses yeux bleus si profondément mélancoliques que leur regard produisait une indicible expression de malaise, il avait l'apparence d'un être supérieur dépaycé de nos vulgarités.

Sa taille élevée, trop grêle, sans grâce, ses bras dont il semblait embarrassé, ses mains fluettes d'une blancheur porcelaine, et sa démarche de rêveur ne démentaient pas cette première opinion.

A l'entendre, la comparaison perdait de sa vérité. Il avait la voix lente et sonore, avec un reste d'accent breton, dont la dureté native s'était fort adoucie; mais ce qu'il disait, quand il daignait parler, n'était que très-simple, et tout à fait dans l'ordre d'idées où devait graviter un homme de sa position.

Depuis l'époque, éloignée déjà, où il était venu passer quelques jours à Rennes, un développement considérable avait changé son aspect juvénile en celui d'un homme d'une délicatesse de constitution dont devait naître, avec les années, une certaine élégance d'allures.

La veuve le trouvait superbe.

A l'hôtel de Kerjégan, le comte Yves avait coutume de dire : « le beau gars Jean Laysour. »

Dans tout le quartier du Thabor, les bonnes gens du voisinage l'appelaient d'un air railleur : « le petit Monsieur. »

en erreur l'Assemblée à laquelle s'adresse sa pétition. « Au lieu de chercher à calmer les alarmes du peuple sur les subsistances, Simonneau ne fit, dit la pétition, que l'aggraver en repoussant durement toute espèce de représentation, et ce qui mérite surtout d'être pesé, en donnant précipitamment et à plusieurs reprises, comme on nous l'assure, le signal de l'exécution de la loi martiale. »

En note, page 7, il ajoute encore : « Ces deux ordres furent donnés, sans avoir été précédés par aucune proclamation, aucune formalité en règle, exécutés par la loi. » Tout cela n'est qu'une fable odieuse inventée par Dolivier pour arriver aux conclusions de sa pétition qu'il n'ose pas poser formellement, mais qu'il laisse deviner et qui étaient d'obtenir l'impunité des assassins de Simonneau. La fausseté de son récit est démontrée par de nombreux documents; d'abord nous avons la lettre écrite d'Etampes, le 6 mars 1792, et insérée dans le *Moniteur*, du 8 mars, et dans le *Journal de Paris*, du lendemain, 9 mars. Voici ce que dit cette lettre : « Il n'était question de sa part que de dire oui, il a préféré dire non. On voulait qu'il taxât le blé à un prix inférieur, il s'y est constamment refusé. Dernière sommation (de la part des émeutiers), dernier refus. Aussitôt on lui a porté un coup de bâton qui l'a étourdi. Il a crié : A moi, mes amis! soudain un coup de fusil l'a atteint aux côtes. Il a porté la main à sa blessure et de l'autre, il a saisi la queue du cheval d'un cavalier. Un brigand lui a tiré un coup de fusil à la tête, et lui a fait sauter le crâne, et le cavalier dont il tenait la queue du cheval, lui a porté un coup de sabre pour la lui faire lâcher. »

Cette lettre se termine en faisant connaître le nom des cinq citoyens qui accompagnaient le maire sur la place St Gilles, un de ces 5 citoyens était Jean-François Sibillon, qui fut nommé maire d'Etampes, après l'assassinat de Simonneau. Le 19 mars 1792, à l'issue d'un service funèbre en l'honneur de son prédécesseur, célébré dans l'église Notre-Dame d'Etampes, Sibillon monta en chaire et prononça un discours qui est imprimé. Sibillon raconte que le jour de l'assassinat, le Corps municipal informé qu'une troupe armée, les uns de fusils, les autres de piques ou de gros bâtons était sur le point d'entrer en ville, se rendit ayant le maire à la tête, à la porte Saint-Jacques; à leur arrivée un vieillard nommé Blanchet qui sans doute avait voulu s'opposer à l'entrée de cette bande dans la ville, se présenta au Corps municipal couvert de sang par suite des blessures que lui avaient faites les émeutiers. Voilà maintenant le récit de Sibillon : « Un rempart hérissé de bayonnettes s'oppose à notre passage; le maire les engage à se retirer, et sur leur résistance il leur déclare qu'il va faire exécuter la loi; il leur crie à différentes reprises d'ouvrir le passage ou qu'il allait commander le feu... Notre brave maire entraîné par un patriotisme trop bouillant et ne consultant que son devoir ordonna le feu... Le chef de la cavalerie se garda bien de faire exécuter le commandement du maire... Cependant on nous livre le passage, nous traversons paisiblement la rue Saint-Jacques, nous arrivons à l'entrée du marché, la cavalerie se range en bataille, la municipalité se met à sa tête... Alors une nombreuse troupe d'hommes armés se porte vers nous, nous sommes requis, les uns par les voies de douceur, les autres par la contrainte, à asséer la taxe du blé. Le maire leur oppose la loi; des murmures se font entendre, le cliquetis des armes annonce quelque dessein funeste, les officiers municipaux s'élançant au milieu de bayonnettes, tâchant par tous les moyens possibles de rappeler le peuple à la raison, prenant avec eux le titre d'amis, de frères, rien ne peut les séduire. Ils se reportent une seconde fois

Yvonne... Mais à quoi bon dire ce qu'en pouvait penser Yvonne?

Quand il entra, elle eut du soleil plein les yeux.

En ce moment, il se faisait un grand bruit dans la cour. Les beaux chiens du comte donnaient de la voix avec entrain; les piaffements de chevaux impatients sonnaient sur le pavé, semé par places de petites touffes d'herbes.

Dans cette grande ville de Rennes, si noble et pas aussi peuplée qu'elle devrait l'être, même au sein des logis habités, l'herbe vient ourler les pierres.

C'étaient le comte, sa fille M. et M^{me} de Saint-Sever qui allaient monter à cheval.

M^{me} Isabelle de Kerjégan, très-active de goût et très-oisive de fait, avait mis à la mode dans la noble ville des promenades matinales à travers les routes bordées de pommiers.

Avant qu'elle ne fût sortie du couvent, les belles dames n'y songeaient guère; depuis qu'elle aimait le vieil hôtel de sa présence, il n'était pas rare de rencontrer de bonne heure, dans les chemins creux, de riantes chevauchées que son exemple entraînaient.

Ce prétexte à coquet habit de cheval, à voile flottant, à plume ondoyante, à fine chaussure paraissait charmant aux jeunes femmes, et, comme les maris ne s'en plaiginaient pas, le goût de l'équitation gagnait du terrain.

Le comte Yves de Kerjégan, debout près d'un pur-sang de haute allure, qui portait une selle de femme, attendait sa fille pour l'aider à y monter.

Anne-Marie de Saint-Sever, dédaignant l'appui que

« vers le maire; il est inexorable; on le menace, les complots se forment, j'entends prononcer son arrêt de mort, je me porte vers lui, je l'engage à se retirer en lui exposant que sa vie est en danger; — non, dit-il, mon ami, je reste à mon po; on se porte en foule sur lui, un malheureux va pour le saisir, il est vivement repoussé par le commandant de la cavalerie. C'en est fait de notre respectable maire; les esprits s'agitent, les têtes se montent, des coups de fusil tirés au loin sont le présage de l'événement malheureux qui va nous dégrader... »

« Les coups de fusil se rapprochent, la cavalerie se retire, les officiers municipaux s'échappent au milieu des chevaux; le maire saisissant la queue d'un cheval, croit sa vie assurée... son chapeau tombe, les chevaux s'arrêtent et laissent un intervalle à la faveur duquel un scélérat s'avance et lui applique un coup qui lui fend la tête et le renverse. »

Nous avons encore un récit conforme à celui qui précède dans le Rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de Simonneau, fait à l'Assemblée nationale, par Jean Debry, député du département de l'Aisne, au nom du Comité d'instruction publique. « Les hommes atterrés, dit ce rapport, taxèrent le blé, le maire s'avance au milieu d'eux; il leur représente qu'ils contreviennent à la loi; qu'ils ne doivent point user de violence... Un de ces gens lui porte un coup de sabre... Il tombe en invoquant la loi; il est au même instant fusillé. Le procureur de la commune est blessé à la main, ainsi qu'un honnête citoyen qui n'est pas nommé. »

Enfin, il existe encore dans notre ville un témoin oculaire du crime, M. Florat, aujourd'hui âgé de 88 ans, avait le jour du meurtre, suivi son père alors échevin, qui accompagnait le maire au marché Saint-Gilles : M. Florat a bien voulu recueillir ses souvenirs et nous les communiquer, son récit, à quelques détails près, se rapporte à ceux que nous venons de citer; voici ce récit :

« A son arrivée sur la place Saint-Gilles, Simonneau était accompagné de MM. Sédillon, Florat père, et de trois autres personnes au plus. Déjà, la troupe était rangée en bataille, les émeutiers étaient en grand nombre, ils voulaient forcer le maire à taxer le prix du blé, le maire s'y refusa, il se trouva pressé dans la foule, à ce moment il reçut un coup de bâton sur la tête. Le tumulte était à son comble. Simonneau blessé remontait la rue de l'Étape-au-Vin, au lieu de le protéger, la troupe l'abandonna lâchement. Simonneau avait saisi la bride d'un cheval; le soldat qui montait ce cheval lui cria de saisir la queue du cheval, que par ce moyen il le sauverait. Au même moment, une balle atteignit mortellement le malheureux maire. En même temps un plomb de chasse blessa grièvement M. Sédillon à l'épaule. Simonneau est tombé rue de l'Étape-au-Vin, devant la maison de M. Alais, qui est aujourd'hui le presbytère de St-Gilles. M. Florat affirme que Simonneau n'avait pris aucun engagement avec les marchands de blé, qu'il n'était pas homme à tremper dans de semblables tripotages, et encore moins à prendre part à des baquets, que ces faits auraient été connus de son père qui était alors échevin. »

Les divers récits de la mort de Simonneau que nous venons de rapporter, émanent tous de témoins oculaires, ou de personnes en position d'être bien informées, toutes recommandables ou dignes de foi et dont le témoignage mérite plus de confiance que les cauteleuses et perfides allégations du curé de Mauchamps. Elles s'accordent toutes sur ce point que Simonneau a été assassiné, sans qu'il y ait eu la moindre provocation de sa part, et parce qu'il se refusait à taxer le blé. Toutes aussi relatent qu'il a été lâchement frappé par derrière

son mari voulait lui offrir, venait de sauter lestement sur sa jument favorite.

— Toujours en retard, Isabelle, dit-elle de sa voix moqueuse, en faisant un geste de menace du bout de sa mignonne cravache.

— Me voici, répondit M^{me} de Kerjégan en paraissant sur le perron, dont elle inonda les degrés sous les plis opulents de son amazone de drap noir.

Plus de grâces peuvent se trouver réunies chez une jeune fille, plus de beauté, de splendeur, jamais.

Cette taille de reine, qui se découpait, vivement éclairée par le soleil levant, sous le portique du vieux logis, avait l'idéale souplesse de la jeunesse unie au plus riche développement de la force.

Cette virgine figure, dorée par le grand air, offrait à l'œil charmé des traits d'une délicatesse infinie où s'enchaînait un regard droit, hautain, vainqueur.

Le pied cambré semblait volontaire; la main fine était nerveuse; les cheveux châtains, abondants, enroulés en larges anneaux, tombaient sur les épaules avec un souverain dédain de la mode.

Le seutre empanaché, qui ne pouvait ni les contenir, ni les protéger, était planté sur cette onduleuse moisson avec une hardiesse tranquille.

On devinait, en étudiant cet ensemble d'un merveilleux attrait, qu'il importait peu à cette belle personne de suivre ou non les chemins battus; qu'elle ne dépendait que de son caprice, défiant la critique, était sûre d'elle-même et confiante en l'admiration générale.

Cette certitude, pourtant, au lieu de communiquer à son visage une joie intérieure assez naturelle, n'y avait empreint qu'une expression de dédain et de fatigue.

au moment où il se retirait pour se soustraire à la mort qui le menaçait.

D'après la *France littéraire* de Quérard, Pierre Dolivier était vers 1800 professeur d'histoire à l'École centrale de Seine-et-Oise, il a publié plusieurs autres ouvrages, les uns traitant de politique, les autres d'éducation. Tous sont tombés dans un oubli complet; le dernier porte la date de 1825, sans doute pour donner le change sur son origine et cacher ses antécédents, P. Dolivier avait affublé son nom d'une particule, et signait d'Olivier.

Les fêtes de la Vierge à Saragosse.

M. de Contouly, qui est en ce moment à Saragosse, adresse au *Temps* une bien intéressante correspondance sur les fêtes qui s'y donnent en ce moment en l'honneur de la Vierge del Pilar, patronne de la ville et l'objet d'un culte porté jusqu'au fanatisme par le patriotisme local. Les Saragosans ont comme incarné en elle l'âme de leur fière cité :

La Vierge del Pilar dit
Qu'elle ne veut pas être Française,
Qu'elle veut être capitaine
De la troupe aragonaise!

C'est en chantant ce couplet fameux que les habitants de Saragosse résistèrent en 1808 et en 1809 aux troupes aguerries du général Lefèvre, puis du général Moncey, et enfin à l'armée tout entière du maréchal Lannes, bravant avec une obstination sans égale dans l'histoire la mort sous toutes ses formes et les souffrances les plus cruelles, aussi fermes devant les horreurs de la peste et de la famine que devant les canons, les mousquets et les coups de mine des vainqueurs du monde. C'est toujours à la Vierge del Pilar qu'ils s'adressent dans les crises. Ils lui parlent familièrement comme à une vieille amie, et ne se contentent pas d'implorer sa grâce, mais lui demandent des conseils, des inspirations. Or, elle leur parle toujours, chose étrange, dans le sens de leurs passions exaltées. Sa volonté se confond avec celle de ses fils. Ah! si elle voulait être carliste, quelle bonne affaire pour don Carlos! Mais elle n'en a évidemment pas la moindre envie, puisque Saragosse est républicaine.

Dans le programme de la fête se trouvaient inscrites les grandes mascarades traditionnelles à Saragosse, « les ingénieuses *mogingar*, » comme dit l'Espagnol emphatique. M. de Contouly en fait la plus pittoresque description :

Les principaux personnages sont une douzaine de géants dont les énormes têtes en papier mâché s'élèvent à la hauteur d'un deuxième étage : don Qui-chotte, le plus haut de toute la bande, avec des moustaches qui d'une pointe à l'autre mesurent au moins un mètre; le terrible Moza, qui batit don Rodrigue dans la bataille du Guadalete et fonda l'empire des Arabes d'Espagne; Alphonse 4^{er}, dit *el Batallador*, qui reconquit Saragosse en 1118; une reine coiffée d'une énorme perruque blonde et qui doit être Isabelle la Catholique; son mari Ferdinand d'Aragon, etc., etc. De ces poupées cyclopéennes, le busie seul et la tête sont à découvert; le reste est voilé par de longues draperies de velours ou d'étoffes imitant le brocart, sous lesquelles se cachent les portefaix vigoureux qui font mouvoir le personnage. Pour que ces garçons puissent voir le chemin devant eux, on a ménagé des ouvertures à mi-hauteur de l'énorme corps, et lorsqu'ils s'avisent de passer la tête par ces petites fenêtres, cela fait un effet très-étrange.

Is ne se contentent du reste pas de se promener à travers la ville. De temps en temps, ils dansent au son des castagnettes, des fifres et des tambourins, quelque jota aragonaise ou une contre-danse quelconque, ou

— Mon Dieu! qu'elle est belle! dit une voix étouffée dans la petite salle.

Petite-Prune, naïvement collée aux vitres pour voir sortir Mademoiselle de Kerjégan, se retourna avec un mouvement vif tout semblable à une piqûre.

Entre les rideaux de colonnade, Jean dardait sur le perron des yeux chauds, dont la mélancolie native semblait brusquement envolée.

Les yeux d'Yvonne s'élevèrent aussitôt comme devant un abîme entr'ouvert.

Sa petite main prête, par un geste instinctif, fit retomber un rideau entre le jeune homme et le spectacle de la cour.

Jean le releva sans mot dire, mais elle avait vu la contrariété sur son front.

— Que regardez-vous donc? demanda la veuve.

— La cavalcade accoutumée, répondit Yvonne avec une teinte de dépit dans la voix.

— Est-il possible qu'elle soit devenue si belle en deux ans! proclama Jean Laysour d'un accent profond.

— Quoi d'étonnant? riposta aigrement la veuve. L'étude a cessé de fatiguer ces jolis yeux. Le plaisir incessant les anime. Ces belles mains n'ont d'autre occupation que la parure; ces pieds mignons courent au-devant du bonheur; cette bouche ne connaît que le commandement et le sourire; ce front si hautain conçoit-il jamais une pensée sérieuse? Je ne le crois pas.

— Ma mère...

— Cela s'appelle une fille heureuse: regarde-la bien, Jean, si tu ne connais pas encore la créature privilégiée que peut créer la richesse humaine.

— Mais elle est bonne aussi! cria presque Petite-

bien ils font mine de poursuivre les enfants groupés à leurs pieds. Il arrive parfois qu'emporté par les entrechats capricieux du portefaix danseur, le géant s'approche trop des maisons. Sa tête grimaçante semble alors vouloir distribuer de formidables baisers aux sonorités perchées sur les balcons, et les pauvres mignonnes reculent en poussant des cris qui excitent les rires sonores de la marmaille.

Tout autour des géants s'agit une légion de petits hommes affublés d'une tête grotesque, où tout leur corps s'engouffre jusqu'à la naissance des jambes. Ces gnomes drôlatiques sont armés de fouets dont ils menacent les galopins en courant çà et là. Les marmots s'échappent, mais en raillant le monstre, en le provoquant, en lui jetant mille insultes. Quand il fait une charge à fond, c'est une bousculade générale assez semblable à celles qui divertissent le peuple dans les corridas d'hiver, où de jeunes taureaux à cornes tamponnées renversent parfois d'une seule attaque deux douzaines d'amateurs enchantés de leur mésaventure.

Cérémonial observé pour faire le lit du roi Henri VIII (1).

4° Un page ira, avec une torche en main, à la garde-robe du lit du roi, d'où il fera rapporter dans la chambre à coucher les objets nécessaires pour faire le lit. Ce lit sera fait par quatre huissiers de la chambre, sous le commandement d'un gentilhomme. Le page se tiendra au pied du lit avec sa torche. Les gens de la garde-robe déposeront sur un drap blanc les draps et les couvertures, entre le page et le pied du lit; de chaque côté du lit seront trois ou au moins deux huissiers à qui le gentilhomme commandera ce qu'ils doivent faire. A l'un d'eux, il ordonnera de fouiller la paille avec son épée pour savoir si rien ne s'y trouve de dangereux; et à l'autre, de jeter sur la paillasse le lit de plumes; et à un troisième, de se laisser tomber sur ce lit de plumes pour voir s'il est en bon état. Alors, tous ensemble remueront ce lit et mettront dessus le traversin, mais sans marquer la place où il doit rester. Puis, prenant des mains des gens de la garde-robe une couverture de futaine, ils la tiendront par les quatre coins, attendant que le gentilhomme leur dise comment ils devront l'étendre sur le lit. Par-dessus cette couverture est mis le premier drap, qu'on roule ensemble à leurs extrémités, entre la paillasse et le lit de plumes. Le second drap est reçu et placé de la même manière. Par dessus sera placée une autre couverture de futaine et autant d'autres couvertures que le roi l'aura désiré, plus une courtepointe, par-dessus laquelle sera ramené le bout du drap supérieur à la tête du lit. Les oreillers seront mis à leur place et couverts avec le drap inférieur. Alors deux huissiers feront une croix sur le lit et le baisseront à l'endroit que leurs mains ont touché.

2° Chacun d'eux placera une statue d'ange debout autour du lit, puis tirera les rideaux.

3° Un écuyer placera l'épée du roi à la tête du lit.

4° Un autre écuyer chargera un page de confiance de garder le lit, avec une torche allumée, jusqu'à l'heure où le roi sera disposé à se coucher.

5° Un groom ira, avec une torche, pendant qu'on fait le lit, chercher un pain, un pot de bière et un autre de vin, pour les gens employés au lit du roi.

6° Le gentilhomme défendra que quiconque pose un plat ou tout autre objet sur le lit du roi, de peur de tacher la riche courte-pointe qui le couvre. Défense sera aussi faite de s'essuyer les mains aux tapisseries de cette chambre où le roi se tient principalement.

(Magasin Pittoresque.)

(1) Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque du duc de Norfolk, dont un des ancêtres, lord Arundel, était chambellan de Henri VIII. Ce cérémonial avait été rédigé par ordre du roi, et approuvé par lui en conseil.

Prune emportée par le sentiment de justice qui lui tenait aux entrailles.

Jean, stupéfait de la sortie de sa mère, jeta un regard reconnaissant à sa sœur.

Ce regard, qui semblait la remercier d'avoir pris la défense de M^{lle} de Kerjégan, troubla la pauvre fille qui, mécontente, se retira de la fenêtre.

Isabelle avait posé l'extrémité de son pied sur la main de son père, pris place en selle avec une sûreté élégante, et, remerciant le comte avec une jolie moue des lèvres, elle partit la première.

Être la première, du resto, partout et toujours, dans les menues comme dans les grandes choses, paraissait être son droit.

La cavalcade la suivit : le comte près d'Anne-Marie, M. de Saint-Sever seul, deux domestiques derrière.

Jean n'avait pas perdu un détail du petit tableau réaliste et charmant.

Les pauvres rideaux de coton bleu, agités tour à tour par la main du frère et de la sœur, frissonnaient encore à la fenêtre, au point d'attirer l'attention de la railleuse Anne-Marie.

Elle avait d'ailleurs gardé bonne mémoire de sa conversation de la veille avec les habitants de la petite maison. Je ne sais quel caprice passa dans sa cervelle; elle poussa droit sa monture sur les vitres closes qu'elle effleura de sa cravache.

Petite-Prune, dit-elle, avez-vous bientôt réédifié l'indépendance des Laysour ?

Sa phrase moqueuse fut étouffée sur ses lèvres par la surprise.

Au frôlement impertinent de la cravache, Jean ré-

VARIÉTÉS.

FEU ROUSSELOT

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

III

Des hauteurs qui dominent Cherbourg et qu'accidente une couronne de rochers abruptes, l'œil plonge au loin dans de verdoyantes vallées qui toutes aboutissent concentriquement à la ville, aux arsenaux, au port et finalement à la mer, où s'élèvent çà et là des îlots fortifiés, des bastions et des tours incessamment battus par les flots.

Soit que la lune argente l'Océan, la ville et les vallons, soit que le soleil les dore à son lever ou les embrase au couchant, c'est un coup-d'œil féérique pour le voyageur qui regarde du sommet de cet amphithéâtre : c'est un des plus sublimes spectacles qu'aient à la fois créés le génie de l'homme et la toute puissance de Dieu.

A cette vue, Prosper avait des cris d'admiration et des larmes de joie. Anatole, sans à peine tourner la tête, reprenait l'entretien avec l'espèce de paysan qui lui servait de cocher.

— Quelle position occupiez-vous donc auprès de mon cousin, bonhomme ?

— Une position assez difficile à résumer par un mot, répliqua le vieillard avec un étrange sourire. J'étais un peu son intendant, son serviteur un peu, beaucoup son ami.

— En ce cas, vous le connaissiez bien ?

— Aussi parfaitement qu'il se connaissait lui-même.

— Dites moi donc... à propos, comment vous nomme-t-on ?

— Jean.

— Tout court ?

— Monsieur Jean, si ça ne vous semble pas trop long.

Et, après un regard des plus narquois, il remit l'atelage au petit trot.

— Monsieur Jean, reprit Anatole, quel homme était-ce à peu près que le cousin Mathieu ?

— Oh ! mon Dieu, c'était un homme tout simple, tout rond, tout franc... un homme à peu près comme moi, tenez, sauf votre respect ! Oui, nous nous ressemblions beaucoup, on le disait du moins. (Ici le vieillard aspira lentement une prise de tabac.)

Seulement, il avait plus d'éducation que votre serviteur, et surtout plus d'usage du monde, vu que, dans sa jeunesse, il avait été à Paris où il s'était brûlé les ailes, comme tant d'autres, à ce qu'on dit. Mais il avait eu le bon esprit de s'en revenir assez à temps avec le peu de plumes qui lui restaient; il s'était remis bravement à la culture et, le bon Dieu aidant, il avait dégrevé, agrandi peu à peu le patrimoine du grand-papa Rousselet.

— Mais c'est très-bien, cela... continuez donc, monsieur Jean, encouragez l'heureux héritier.

L'artiste ne dit rien, lui; il était tout aux beautés saisissantes du paysage; dans ce moment même, par une soudaine éblouissement de la falaise, qui dévoilait une grande étendue de la mer, il admirait les premiers miroitements d'un magnifique coucher du soleil.

Quant à M. Jean, il alluma sans aucune façon le cigare que venait de lui présenter Anatole, au cigare de Prosper; puis il reprit :

— Pour lors donc, messieurs, c'était un rude travailleur que le cousin Mathieu ! Il était sobre en même temps, mais non point avare, grand Dieu ! Son économie était de celles qui, tout en laissant l'épi à la glaneuse et le juste bénéfice à tout un chacun, s'appliquent uniquement à augmenter la récolte, à l'engranger

pondit en ouvrant la fenêtre où sa tête pâle s'encadra.

Au bruit des vitres écartées, Isabelle de Kerjégan tourna à demi son visage fier et reçut en plein regard étonné le regard ardent du jeune homme.

M^{me} de Saint-Sever n'était pas femme à se déconcerter pour si peu.

Elle éclata d'un rire aigrelet, qui faisait valoir ses dents de jeune chat.

— Je ne croyais pas si bien dire. Pardonnez-moi, Monsieur Laysour, d'avoir pu, avant de vous connaître, me permettre quelque doute sur la destinée de votre famille.

Jean ne se sentait aucune disposition à servir de jouet à cette belle dame rieuse.

— N'en déplaise à vos railleries, Madame, dit-il de sa voix sonore, où vibrait je ne sais quel orgueil inexplicable, je voudrais que la destinée de ma famille fût d'être le moins du monde utile à celle des Kerjégan, et je m'estimerais suffisamment heureux de cette part.

— Si cette façon d'entrer en scène, par une profession de foi respectueuse et dévouée, eût été préméditée, peut-être aurait-elle paru singulière à ceux qui l'entendaient.

Elle avait, au contraire, la saveur de l'inattendu, et venait à des lèvres jeunes avec une telle expression de vérité que M^{lle} de Kerjégan en fut frappée.

— Anne-Marie en ressentit un brin d'irritation.

Le comte sourit avec sympathie à cette belle tête blonde qu'il se souvenait avoir vue tout enfant.

— Bien parlé, mon garçon, dit-il en s'approchant à son tour de la petite fenêtre. Il me semble que tu viens,

bien en secret, et surtout à bien la vendre en temps opportun. A ce métier-là, Mathieu Rousselet devint le Crésus de son village; tant et si bien que, lorsque sur le retour de l'âge, il voulut prendre finalement un peu de repos et affermer toutes ses terres, leur revenu net montait, ainsi qu'on vous l'a écrit, à plus de vingt mille livres de rente.

— De mieux en mieux ! fit Anatole.

— Je le crois certes bien, ajouta plus énergiquement Prosper.

— Regardez un peu comme les hommes sont bizarres : sitôt que le cousin Mathieu n'eut plus qu'à se croiser les bras et à bien vivre, il s'avisait de regretter de ne point avoir autour de lui des enfants, des petits-enfants, aucune famille. Un soir même, il en vint à pleurer en me racontant toutes ces tristesses-là, c'était l'automne d'hiver, je m'en souviens comme si c'était hier, sous le vieux pommier... Je vous l'ai dit, messieurs, il me confiait tout et prenait en toutes choses mon conseil : « Rousselet, que je lui répondis donc, te voilà trop vieux maintenant pour revenir sur le passé; ce qui n'est point fait n'est plus à faire, mon bonhomme, mais d'autres l'ont fait pour toi. Tu as des parents... éloignés il est vrai, mais il suffit d'aimer pour qu'on vous aime. Fais donc venir tous ceux qui portent ton nom, qui sont de ton sang; étudie-les, tête-les : c'est bien le diable si, parmi tant de cousins et cousines, tu ne trouves pas à te faire un fils ou une fille qui florira tes derniers jours d'un peu de tendresse et de gaieté. »

— Le conseil était bon, opina Anatole Rousselet.

— Excellent ! renchérit Prosper Desroches.

— Malheureusement, poursuivit le vieillard avec une émotion croissante qui faisait trembloter sa voix et rendait son regard humide, malheureusement, il était trop tard. Quelque temps après cette conversation, vers l'entrée de l'hiver, le bonhomme Rousselet tomba malade, et il ne lui fut plus permis de vous témoigner ses amicales intentions que par testament. C'est dommage tout de même, allez, M. Anatole : pour sûr et certain, vous l'auriez aimé ! C'était un bon vieillard, allez ! guilleret, indulgent, jeune de cœur encore, et la vie vous eût été bien douce avec lui. Enfin, que voulez-vous, nous ne pouvons plus maintenant que regretter tous ces rêves là !

— Assurément, je le regrette, je le regrette beaucoup... fit Anatole, avec une condescendance qui parut probablement un peu trop froide à M. Jean, car l'œil expressif du vieillard adressa comme un regard de reproche au jeune homme.

— M. Jean, s'écria tout à coup l'artiste avec une de ces boutades qui lui étaient familières, M. Jean ne connaissez-vous pas, par hasard, dans le Cotentin, un autre cousin Mathieu, mais qui fût vivant encore, celui-là, bien vivant, et qui eût besoin d'un fils; car je suis orphelin, mon cher monsieur, et ça ferait diablement mon affaire, un père comme celui-là ?

— Je n'en vois pas pour le moment, interrompit le vieillard avec un accent ému, mais enfin, qui sait... on peut toujours chercher.

— Est-ce que nous n'arrivons pas bientôt ? demanda soudainement Anatole.

— Dix minutes encore et nous y sommes, répliqua M. Jean.

Et il fouetta les chevaux.

CH. DESLYS.

(A suivre.)

M^{re} CHENU, avoué à Etampes, demande de suite un **Petit Clerc.**

dans un style plus moderne, de nous prêter le serment de fidélité d'autrefois.

— Les temps changent, Monsieur le comte, les sentiments demeurent, répondit Jean.

Isabelle, sur le seuil de la grande cour fit un léger mouvement d'impatience. L'heure lui paraissait mal choisie pour les prestations de serment, si platoniques qu'elles fussent, du reste.

Donne-moi la main, Jean, reprit le comte, et puisse Dieu permettre que ton dévouement, dont je te remercie, s'en tienne toujours à la théorie envers notre maison.

Le jeune homme, tout ému, sentit sa main serrée dans la main du comte; il salua sans plus parler mais sans plus regarder, car il put suivre de l'œil la belle amazone lançant son cheval au grand trot dans la déserte rue de Fougère.

Puis, quand toute la cavalcade eut disparu dans un tourbillon d'étoffes flottantes, de poussière et de soleil, Petite-Prune l'entendit répéter avec une intensité d'admiration qui l'épouvanta :

— Qu'elle est belle !

La veuve rompit le charme.

Brusquement en s'adressant à son favori, elle l'interpella par ce mot réaliste :

— Assez de sentiment. Cette belle fille-là ne te fournira pas le pain quotidien que tu nous dois.

Une nouvelle sensation bouleversa le visage expressif de Jean. A l'admiration radieuse succéda sans transmission l'effarement douloureux.

— Qu'ai-je donc fait qui vous blesse, ma mère ? interrogea-t-il en tressaillant.

Foire Saint-Martin du 15 Novembre 1874.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	7554	5375
Vaches.....	48	41
Chevaux.....	22	15
Porcs.....	20	20
Anes.....	6	2
Totaux....	7650	5433

Contrairement à ce que nous avons annoncé, les arrivages en bestiaux ont été très-faibles. — Cependant les acheteurs étaient assez nombreux; aussi les transactions ont été faciles et faites de bonne heure. — Les cours sur les prix d'achat ont été les mêmes qu'au marché dernier.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 16 Novembre. — CORSIN Eugénie-Charlotte, rue du Puits de la-Chaine, 8. — 19. OUDART Marie-Gabrielle, rue Saint-Antoine, 8.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : BERTHOT Georges, 22 ans, journalier, au Petit-Saint-Mars; et D^{lle} SAINSAARD Marguerite-Marie, 19 ans, domestique à Méryville.

DÉCÈS.

Du 17 Novembre. — WOODCOCK Félix-Louis, 3 mois, rue du Prieuré, 4. — 19. BERGÉVIN Jean-Pierre, 87 ans, cultivateur, rue Saint-Martin, 50. — 20. RENNARD Adélaïde-Joséphine, 32 ans, domestique, rue de la Juiverie, 2.

Pour les articles et faits non signés : AEG. ALLIEN.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etude de M^{re} BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il appert :

Que la dame Joséphine-Ernestine BERTE, épouse de M. Jean-Louis NICOLAS, ancien marchand épicière, ayant demeuré à Janville, commune d'auvers, actuellement sans domicile ni résidence connus; domiciliée ladite dame à Lardy, chez M. Berte, son père; ayant pour avoué constitué M^{re} Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié sincère.

A Etampes, ce dix sept novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, L. BREUIL.

— Tu perds ton temps; le temps est d'or pour des gens comme nous.

— Qu'attendez-vous de moi, enfin ?

— Du travail !

— Certes, je suis disposé au travail, encore, ma mère, faut-il en avoir.

— J'y songe, va. Mon pauvre frère avait un ami armateur comme lui, mais âgé, malade, auquel un aide serait peut-être précieux. Je lui écrirai tout à l'heure.

— Vous voudriez me proposer à lui ?

— Ne sais-tu pas, comme ton oncle, préparer le chargement d'un navire, veiller à l'embarquement, au besoin réunir un équipage, recevoir l'argent des propriétaires, en tenir le compte, en distribuer la part afférente à chacun, et même, s'il le fallait, monter à bord et suppléer le capitaine, comme il était d'usage autrefois ? Une épaisse rougeur couvrit les traits du jeune homme.

— Non, prononça-t-il avec effort.

— Comment, non ?

— Je n'ai jamais embarqué, vous le savez bien.

— Soit, tu ignores la mer. Au moins, as-tu pratiqué tout ce qu'un homme de ton métier doit faire au port d'embarquement.

— Pas davantage, balbutia-t-il.

La veuve pâlit en secouant ses épaules maigres comme si elle eût secoué un cauchemar écrasant.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié, Entre la dame Marie-Henriette-Caroline-Eléonore BIZOUERNE, veuve en premières nocces du sieur Louis-Alexandre CHAUMETTE, et épouse en secondes nocces du sieur Jules-César AUBIN, commissionnaire en rouenneries, avec qui elle demeure à Mespuits; Ayant pour avoué M^e Chenu, d'une part; Et ledit sieur Jules-César AUBIN, sus-nommé, Défaillant, d'autre part; Il appert: Que ladite dame Aubin a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait, Signé, CHENU.

(3) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE SUR LICITATION EN LA MAISON D'ÉCOLE DE PUSSAY, Par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville. Commis à cet effet, D'UN

FONDS DE COMMERCE DE MARCHAND BONNETIER COLPORTEUR

Sis à Pussay, ET LES MARCHANDISES EN DÉPENDANT, D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON Sis à Pussay, rue de la Brèche, ET D'UNE

PETITE MAISON

Sise au même lieu, lieu dit la Grande-Ruelle, EN 3 LOTS

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 20 Décembre mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que: En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le trois novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de:

1^o Monsieur Gustave-Alexandre LEMAIRE, employé de bonneterie, mineur émancipé suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu et présidé par Monsieur le Juge de paix du canton de Méréville, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

2^o M. Jean-Baptiste-Dominique BROSSET, ouvrier en laines;

Demeurant tous deux à Pussay;

« Ce dernier en qualité de curateur à l'émancipation et pour autoriser le mineur Gustave Alexandre Lemaire. »

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Jean-Jacques-Remy-Cyprien Lemaire, maçon, demeurant à Congerville;

« Au nom et comme tuteur de Marthe Mathilde-Désirée-Alexandrine Lemaire, enfant mineure, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenu et présidé par Monsieur le Juge de paix du canton de Méréville, le trente-un août dernier, enregistré. »

Ayant pour avoué constitué M^e Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Alexandre-Frédéric Brosset, ouvrier en laines, demeurant à Pussay;

« Au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Lemaire, sus-nommée. »

Procédé, le Dimanche vingt Décembre mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Pussay, par le ministère de M^e Jacob notaire à Angerville, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Premier lot.

Un Fonds de commerce de marchand bonnetier-colporteur, sis à Pussay, et les marchandises en dépendant, d'après l'état contenu en l'inventaire dressé après le décès de M. et madame Lemaire, père et mère.

Sur la mise à prix de 7,800 fr s'appliquant sept mille sept cents francs aux marchandises, et pour cent francs à la clientèle.

Deuxième lot.

Une grande et belle Maison sise à Pussay, rue de la Brèche, comprenant:

Au rez-de-chaussée, corridor avec porte d'entrée sur la cour et au fond duquel se trouve un escalier en chêne avec rampe, pour monter au premier étage et au grenier ci-après.

A droite de ce corridor, une chambre servant de salle à manger, avec cheminée, éclairée sur la cour.

Une petite chambre à coucher, sans cheminée, éclairée sur le jardin à gauche de ce corridor.

Une chambre froide, appelée la boutique, éclairée sur la cour.

Une grande chambre à coucher, avec cheminée, éclairée sur le jardin.

Cave sous la salle à manger et la petite chambre à coucher, avec tambour sous la croisée de la salle à manger.

Au premier étage, quatre chambres planchées, trois en sapin et une en chêne, deux de ces quatre chambres sont froides, et les deux autres avec cheminées.

Grenier au-dessus, planchéié en sapin, éclairé par deux lucarnes, l'une sur la cour, et l'autre sur le jardin; ledit grenier est couvert en tuiles.

Petite cuisine couverte en zinc, à côté de la maison, ouvrant sur la salle à manger et sur la cour.

Grange d'un espace à côté de la maison, couverte en tuiles, avec grandes portes sur la cour.

Grand jardin entouré de murs mitoyens pour partie, planté d'arbres fruitiers, derrière la maison et au pignon nord de la grange.

Citerne dans ce jardin, au nord de la grange.

Petite maison sur terre-plein, en appentis à gauche en entrant dans la cour par la petite porte, comprenant une chambre avec cheminée, éclairée sur la rue de la Brèche, avec porte d'entrée sur la cour.

Grenier au-dessus, éclairé par une petite fenêtre sur la rue.

Petite écurie à côté, aussi en appentis.

Niches à lapins et à chiens à la suite.

Toits à pores à droite des grandes portes charretières. Poulailleur au dessus couvert en tuiles.

Grande cour au milieu, avec grandes et petites portes sur la rue de la Brèche.

Le tout tenant par devant la rue de la Brèche, par derrière MM. Basile Gombault et Duret, fermiers, d'un bout midi M. Thomin-Buisson, et d'autre bout nord MM. Pommereau et Sanson.

Sur la mise à prix de 9,000 fr.

Troisième lot.

Une petite Maison sise à Pussay, lieu dit la Grande-Ruelle, comprenant:

Au rez-de-chaussée, une chambre à feu, corridor et escalier pour monter au premier étage et au grenier ci-après.

Cave dessous avec trappe dans le corridor précédant la chambre d'entrée.

Une chambre à feu au premier étage.

Grenier au-dessus couvert en tuiles.

Le tout tenant par devant la rue de la Ruelle, par derrière M. Lemaire-Boulé, d'un bout nord le même, et d'autre bout midi M. Lemaire-Quinton.

Sur la mise à prix de 4,600 fr.

S'adresser pour les renseignements: A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e CHENU, avoué collicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100.

A Angerville,

En l'étude de M^e JACOB, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles. Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-sept novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le dix-neuf novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 405 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTMENT

Abreuvoir du Mouton, Rue des Cordeliers, à Etampes.

S'adresser à M. LEMAITRE, vétérinaire.

Etude de M^e MARIÉ, notaire à Rambouillet (Seine-et-Oise)

A LOUER pour entrer en jouissance par la levée des guérets au mois d'avril 1875, la FERME et le MOULIN de VOISINS, situés communes de Saint-Hilarion et Gazeran, canton de Rambouillet (Seine-et-Oise), contenant environ 140 hectares de terres et prés.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. Billaud, garde au château de Voisins,

Et pour les renseignements et pour traiter, à M^e MARIÉ, notaire à Rambouillet. 5 5

AVIS

Le Sieur MATHIEU-LIMET, maître d'hôtel à La Ferté-Alais, se charge de tondre les Chevaux dans le plus bref délai.

S'adresser chez M. GUILLOTEAU, au Coq-en-Pâte, à Etampes. 6-4

REPRÉSENTANT Une maison de vins et spiritueux de Bordeaux, demande un représentant actif pour la ville ou l'arrondissement. Bonnes conditions. Ecrire A. Z., 21, rue Saint-Esprit, à Bordeaux. 2-2

UNE MAISON de toute honorabilité établie à Bordeaux depuis trente années, pour le commerce des vins et spiritueux, principalement en clientèle bourgeoise, demande un agent disposé à lui prêter son concours, pour ce même genre d'affaires et offrant des références d'une entière satisfaction. Ecrire à l'adresse de M. René Edouard, route du Médoc, n° 30, à Bordeaux. 8-2

MALADIES DES YEUX

D^r GAURAN Clinique, rue Saint-Antoine, 443. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7, Paris. 30-26

PAPIER BOURDEL (pharm.) (S. Cloud) Vegeto-Agglutinatif GUÉRIT: Coupures, Brûlures, Furoncles, Crevasses, Gerçures, Engelures, Cors, Varices et Plaies de toute nature. Le Papier Bourdel est imperceptible sur la peau. Prix: Le rouleau 0,60 c.; le paq. de 12 feuilles 0,50 c. Dépôts chez les pharmaciens et herboristes. (pharm.) (S. Cloud) PAPIER BOURDEL 13-8

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc., etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC. (14-9)

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include various grains like Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine with their respective prices.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 14 au 20 Novembre 1874.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 14, Lundi 16, Mardi 17, Mercredi 18, Jeudi 19, Vendredi 20. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0 with their respective values.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 21 Novembre 1874.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etampes, le 21 Novembre 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Etampes, le 1874.

PLUS DE DENTS GÂTES Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste Goulard. Recommandé par les sommités médicales. Prix 1 2 francs. Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur à Etampes, rue Darna'ol. 40-25

GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN. Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE: Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN, Brest, chez M. E. VISCANT, Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o, Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS, Dunkerque, chez MM. C. BOUIDOS et C^o, Havre, chez M. E. FICQUET, Landerneau, chez M. E. VINCENT, La Rochelle, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils, Lyon, chez M. Marc GILLIARD, Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o, Melun, chez M. LE BARRÉ, Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD, Paris, chez M. A. MONTIGNON-DUPIN, St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

L'OPINION NATIONALE

Journal politique s'imprimant la nuit

Traité, 64 L. — 6 mois, 32 L. — 3 mois, 16 L. — 1 mois, 5 L. 50

DEPÔTS SOUSCRIPTIONS: MM. LEROYER (Rhône), C. ROLLAND (Saône-et-Loire), RAMEAU (Seine-et-Oise), O. DE LA FAYETTE (S.-et-M.), JULES GRÉVY (Jura), E. CHASTON (Yonne), FOURCAND (Gironde), General BILLOT (Corrèze), BOUCAU (Landes), TUNQUET (Aisne), BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, JONON (Seine-et-Marne), FAYE (Lot-et-Garonne), LÉON ROBERT (Ardennes), D^r WARNIER (Algérie), CRÉMEUX (Algérie), LUCRET (Constantine), RIANDEL (Isère), TASSIN (Loir-et-Cher), BELIN (Vosges), Wilson (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale.

En ce qui concerne les intérêts matériels: Cours de la Bourse, Cote des marchandises et denrées, Chroniques agricoles, l'Opinion nationale est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

S'abonner par Cartes postales ou Mandats adressés à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru du roman de Victor PERCEVAL,

LE SECRET DU DOCTEUR qui obtient un si légitime succès. Op. N. n° 56.